CATHERINE DELCOURT ET SYLVIE MARIQUE,

COMMISSAIRES AU COMMISSARIAT SPÉCIAL À LA RECONSTRUCTION

« L'AMPLEUR DE LA CATASTROPHE NÉCESSITE DE TRAVAILLER AVEC RIGUEUR, MÉTHODE ET CÉLÉRITÉ »

Wallonie
Commissariat spécial
à la Reconstruction

Alain DEPRET,
Secrétaire de rédaction

Voici la suite (et sans doute pas la fin) de notre dossier consacré aux inondations en Wallonie, débuté dans notre numéro du mois dernier. Le *Mouvement communal* est en effet allé, ce mois, à la rencontre du Commissariat spécial wallon à la reconstruction. Face à l'ampleur des dégâts provoqués par les inondations et à l'importance des défis à relever, le Gouvernement wallon a ainsi mis en place - pour une durée d'un an prolongeable - un Commissariat spécial, avec pour objectif de renforcer et coordonner la réponse régionale à la crise. Il serait ainsi question de formuler, en collaboration et en concertation avec les services compétents, des propositions en vue d'assurer un plan de reconstruction dans les communes concernées. Le Gouvernement a depuis désigné Catherine Delcourt, Commissaire d'arrondissement de la Province de Liège, en charge des autorités locales dans ce dossier, et Sylvie Marique, Secrétaire générale du Service public de Wallonie, en charge des entités régionales. La parole, commune cette fois, leur est donnée en ces lignes.

Catherine Delcourt

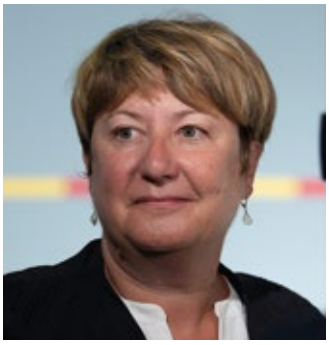

Sylvie Marique

Mesdames, pourriez-vous nous faire savoir comment s'est constitué le Commissariat à la reconstruction ?

À la suite de la pire catastrophe naturelle rencontrée par notre pays dans l'histoire moderne, les défis relatifs à la gestion des dégâts engendrés par ces inondations ont été et restent colossaux. La reconstruction des zones sinistrées devait être anticipée dès le sauvetage des derniers sinistrés. Le Gouvernement wallon a donc tenu à apporter des réponses rapides, efficaces et structurées en mobilisant les différentes compétences de la Wallonie. Pour ce faire, le Gouvernement a donc décidé de créer un Commissariat spécial à la reconstruction. Il entend ainsi renforcer et coordonner la réponse régionale à la reconstruction et assurer une gestion transversale des conséquences des inondations. Assurer la coordination avec les différents niveaux de pouvoir impliqués sera notamment un enjeu primordial dans les prochains mois. C'est ce qu'annonçait, mot pour mot, le communiqué du Gouvernement wallon du 26 juillet dernier.

Quelles sont vos missions exactes aujourd'hui ?

La mission du Commissariat est double : coordonner et faciliter l'élaboration et la prise de décision du Gouvernement, ainsi que la mise en œuvre et le suivi des actions dans le cadre de la reconstruction et la gestion des urgences et, en collaboration et en concertation avec les services compétents, formuler des propositions en vue d'assurer un Plan de reconstruction dans les communes concernées. Plus concrètement, notre raison d'être est d'assurer l'alignement des politiques communales, supracommunales et régionales, dans les réponses à apporter aux inondations, tant en matière de logement, d'environnement, d'action sanitaire, d'action sociale, de développement économique, d'aménagement du territoire et urbanisme, que de mobilité et de gestion de crise.

Quel a été votre état d'esprit tout au long de cette mise en place ? Cela a dû se faire dans une extrême urgence, avec beaucoup de challenges à relever…

Vous n'avez pas vraiment le temps de prendre du recul et de regarder en arrière. L'urgence vous happe et l'ampleur de la catastrophe nécessitait et nécessite toujours de travailler avec rigueur, méthode et célérité.

Le Commissariat a-t-il la possibilité de travailler de manière transversale avec le Gouvernement, comme le souhaite l'UVCW, pour dégager des solutions globales à la question des inondations ?

Oui, tout à fait. Et même avec le Gouvernement fédéral puisque le Commissariat coordonne également la Cellule d'appui fédéral (CAF). Nous coordonnons notamment, par exemple, depuis le début du mois d'août, tout le travail de nettoyage et de sécurisation des cours d'eau qui mobilise à la fois des services fédéraux (comme la Défense ou la Protection civile) mais aussi régionaux (SPW Mobilité et Infrastructures et SPW Environnement ou SPAQUE) sur base des besoins émis par les pouvoirs locaux (communes et provinces) que nous récoltons sur le terrain.

Comment les communes vont-elles pouvoir être parties prenantes quant au Plan de reconstruction ?

Le Plan de reconstruction durable donne une place importante aux communes les plus sinistrées, tout en permettant des moyens et un accompagnement de la Région. Trois échelles complémentaires sont visées : un programme de développement des quartiers les plus sinistrés, un accompagnement urbanistique des communes, et enfin, pour le bassin de la Vesdre, un schéma stratégique global. L'Intercommunale de développement économique sera également impliquée dans ce dernier volet.

L'UVCW demande notamment des « assises de la reconstruction » pour donner voix aux communes touchées. De quelle manière une plus grande résilience du territoire va-t-elle s'organiser, selon vous ?

Tout d'abord, les assises de la reconstruction rencontrent cette nécessité de fédérer tous les acteurs dans cette reconstruction, et en particulier les communes les plus sinistrées. La montée des aléas de catastrophes naturelles nécessite de renforcer la culture de la gestion du risque. Il s'agit de prévenir et limiter les risques en évitant de créer de nouvelles situations d'exposition, de gérer le risque résiduel et les situations d'exposition au risque existantes (rupture de digues, …), de développer les systèmes de vigilance et d'alerte, de planifier la réponse en développant les capacités d'action et de coordination, de sensibiliser les acteurs et les citoyens aux risques et à la gestion de crise et, enfin, de développer la résilience en préparant les services à activer des plans post-crise de rétablissement.

Comment va-t-on décider quoi reconstruire, où et selon quelles méthodes ? Quels moyens financiers seront donnés aux communes sinistrées ? Sera-t-il question de réorienter en ce sens le Plan de relance wallon ?

Les études déjà évoquées permettront de répondre à cette question, territoire par territoire, tout en veillant à une nécessaire supracommunalité. Le Gouvernement wallon a déjà consacré des moyens importants, dès le 15 juillet, afin d'apporter des aides concrètes aux communes. De plus, le Plan de relance wallon vient d'être modifié, pour y inclure un 6ème axe. Près de 800 millions y sont consacrés.

Les communes voisines, ou plus lointaines, des communes sinistrées ont été très solidaires dès le premier jour de la catastrophe. Comment pourrait-on encourager cette solidarité dans le moyen et le long terme, selon vous ?

La solidarité observée a en effet été remarquable. En identifiant les moyens et expertises spécifiques disponibles dans certaines communes, en relayant les besoins, l'UVCW pourrait continuer à jouer un rôle important dans cette solidarité entre communes. Le Commissariat spécial a, lui, été mis en place pour une durée d'un an renouvelable. Il faudra répondre aux besoins tant qu'ils sont présents sur le terrain, en visant une autonomisation maximale de la population. Le Gouvernement vise à établir des quartiers durables dans les zones à reconstruire. Ce concept vise non seulement une construction plus résiliente, mais aussi plus durable, avec une place importante à la mixité sociale.

Quels seront les délais de remise en état des infrastructures ?

Dès le lendemain des inondations, les services communaux, provinciaux et régionaux ont commencé à remettre en état les infrastructures les plus stratégiques. La Cellule d'appui fédérale, avec notamment l'appui de la Défense, a permis d'amplifier le travail. Il reste encore quelques ponts et routes importants fermés. Leur réouverture, dans les tous prochains mois, constitue une priorité du SPW Mobilité et Infrastructures. En ce qui concerne les berges, la priorité est la sécurisation avant l'hiver. Un travail de reconstruction sur un terme plus long sera ensuite nécessaire. Pour les cours d'eau non navigables, le travail est piloté par le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement. Il est à noter que ces deux SPW s'investissent non seulement sur les infrastructures régionales, mais viennent également en appui des communes pour partager leur expertise.

Comment percevez-vous aujourd'hui la question du relogement, de la durée nécessaire à la remise en état des logements sur le territoire ?

La stratégie du Commissariat, partagée avec le Gouvernement porte sur trois volets : le Plan A est de confortabiliser les logements, en veillant au respect des normes sanitaires. L'idée est de permettre aux personnes de rester chez elles ou de réintégrer leur habitation dans les meilleures conditions possibles. Si cela n'est pas réalisable, le Plan B est d'augmenter l'offre de logements alternatifs. Le dernier recours serait d'activer des solutions d'urgence, en cas de forte hausse des demandes.

En ce qui concerne l'installation de logements de type habitat léger, comment s'organise la mise en place de ces « nouveaux quartiers » face à la crise ?

L'habitat léger est une des solutions dans le panel de celles proposées aux communes. Certaines communes ont trouvé opportun de s'inscrire dans un des deux marchés proposés par la Société wallonne du logement (SWL) (location ou acquisition).

Cette solution ne constitue néanmoins pas la panacée : les communes éprouvent en effet souvent des difficultés à trouver des terrains libres, équipés et proches des centralités. C'est pourquoi il est essentiel de mobiliser toutes les capacités de logement, que ce soit du public ou du privé.

Comment les besoins communaux, des CPAS, des SLSP vont-ils être pris en considération dans cette reconstruction ? Quels seront les appuis pour la remise en état des infrastructures (logements SLSP, crèches, écoles, …) ?

Certaines communes ont vu leur centre administratif dévasté. Ce sinistre de leur centre névralgique les a fortement handicapées pour faire face à la crise. Des solutions ont été mises en place pour répondre dans l'urgence à ces besoins. Le Gouvernement a dégagé des moyens, notamment au travers du Fonds des calamités, pour soutenir la reconstruction des biens communaux. Pour faciliter la reconstruction, les services du SPW mettent tout en œuvre pour simplifier au maximum les procédures dans le respect du cadre légal et offrir des services qui accélèrent la préparation des marchés (cahier des charges types, …).

Afin d'éviter la paupérisation et l'isolement de quartiers entiers, quel sera le soutien au redéploiement de la région sinistrée au niveau économique, notamment vis-à-vis des entreprises, des commerces, des services de proximité de base (la Poste, distributeurs de billet, pharmacie, …) ?

Certains centres urbains se sont retrouvés sans plus aucun commerce ni offre Horeca durant plusieurs semaines. Plusieurs milliers d'indépendants, PME ou grandes entreprises ont été touchées. Les Gouvernements régional et fédéral ont mis en place des premières mesures de soutien dès le mois d'août. D'autres mesures d'aide sont encore sur la table. Les outils économiques ont accompagné de nombreuses entreprises pour accélérer leur relance. Il fallait à tout prix éviter que les sinistrés écopent de la double peine, avec des dégâts à leur logement et une potentielle perte d'emploi.

Un petit mot de conclusion ?

La crise que nous venons de vivre a touché près de 100.000 concitoyens et est estimée à plus de cinq milliards d'euros. Face à l'adversité, la collaboration entre les niveaux de pouvoirs et la transversalité entre services régionaux a souvent été exemplaire. Des communes saisissent aussi l'opportunité de la crise pour accélérer ou déployer de nouveaux projets en mobilisant le secteur privé. Une fois le traumatisme absorbé, la convalescence terminée, la Wallonie devrait être plus forte qu'avant et les citoyens avoir retrouvé sérénité et sécurité au sein des vallées si durement touchées.

GBM
CUISINES PROFESSIONNELLES
PROFESSIONELE KEUKENS
Rue de la Chaudronnerie 9
4340 Awans
info@gbm.be
Visionnez nos vidéos sur
WWW.GBM.BE
Visitez notre e-shop
Liège : 04/ 246 00 98
Fax : 04/ 246 01 35